



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Suppression d'un arrêt LGV en gare de Châtelleraut

Question orale n° 312

Texte de la question

M. Nicolas Turquois attire l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, chargé des transports, sur la suppression d'un arrêt en gare de Châtelleraut. La SNCF a fait part de son intention de supprimer un des deux trains matinaux de la ligne LGV au départ de Châtelleraut et à destination de Paris. Le sillon ainsi récupéré permettrait à la SNCF de rajouter un train au départ de Tours. La logique de fréquentation et de rentabilité de la SNCF est compréhensible mais la logique d'aménagement du territoire est un impératif. Les habitants et les entreprises du châtelleraudais ont un besoin criant de liaisons pertinentes avec la région parisienne. Châtelleraut est un bassin très industriel, avec de nombreuses entreprises majeures tournées vers l'aviation et le militaire. La suppression de la desserte ferroviaire aura des conséquences lourdes pour ce territoire. Face à la mobilisation du terrain, la SNCF propose des expérimentations inadaptées, prélude à une fermeture programmée. Il lui demande comment il peut aider Châtelleraut mais aussi, plus largement, la Vienne, à garder sa desserte ferroviaire.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Turquois](#)

Circonscription : Vienne (4^e circonscription) - Les Démocrates

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 312

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 avril 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 29 avril 2025